

Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Base légale de l'enquête publique: articles 12, 24, 25 et 26 du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande d'ouverture de voirie.

Le/les demandeur(s) est/sont Monsieur Medhy Nossin, représentant la Sprl Maçonnerie de Hesbaye, rue de France 11 à 4280 Hannut.

Le terrain concerné est situé entre la rue des Aisnes et la chaussée de Tirlemont, et cadastré hannut- division 1 – sections A n° 105b, 106f et 107h .

Le projet est de type : demande d'ouverture de voirie.

Base légale de l'enquête publique: articles 12, 24, 25 et 26 du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Commune de Hannut, Service Urbanisme, rue de Landen, 23 à 4280 Hannut :

- Les jours ouvrables de 9h à 11h ;
- Le samedi de 9h à 11h

Pour les consultations le samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service urbanisme, téléphone : 019/51.93.84 , mail : urbanisme@hannut.be

L'enquête publique est ouverte le 30 décembre 2020 pour se clôturer le 01 février 2021.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Hannut, rue de Landen, 23 à 4280 Hannut ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@hannut.be
- remises au service urbanisme dont le bureau se trouve rue de Landen, 23 à 4280 Hannut

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : PU 186/20

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 01 février 2021 à 10 h à l'Hôtel de Ville, service urbanisme.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme chargé(e) de donner des explications sur le projet est Mme Agnès Walthéry dont le bureau se trouve rue de Landen, 23 à 4280 Hannut .

Hannut, le 25 décembre 2020

LE DEPUTE-BOURGMESTRE,

Emmanuel DOUETTE

